



# Lettre du castor

N° 59

MARDIÉVAL *biodiversité* <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

Juillet 2011

GRANDES VACANCES : DU TEMPS POUR VOIR ET COMPRENDRE...

## PROMENADES ESTIVALES DANS LES MÉANDRES CACHÉS DES AFFAIRES LOCALES



La "Loi de la jungle" :  
Grosse libellule en dévorant une petite  
photo du blog MARDIÉVAL *biodiversité*

**Prendre des vacances ?** Quand on a en tête les problèmes dramatiques que trop de peuples rencontrent en ce moment, les crises ou les tragédies survenues ou à survenir... on se demande si il n'est pas indécent de partir se rincer le cerveau à la mer ou l'oeil à la montagne, d'aller surfer dans les îles ou se bafner de spécialités régionales... ou si on a encore le droit de faire des siestes sous une tente.

**Le Castor énervé n'a pas trop à se poser ces questions :** mobilisé par trop de tâches récurrentes, il ne s'éloigne même pas de la Loire, son fleuve fétiche qu'il défend bec et ongles contre les prédateurs. En contrepartie, le temps qu'il y passe lui permet d'observer continuellement la vie sauvage... ponctuée de scènes de ce qu'on appelle "la loi de la jungle", souvent empruntées d'une grande cruauté.

**Quand on scrute de près le microcosme local, on y retrouve un peu trop cette "Loi de la jungle" !** Si un "humanisme" réel guidait tous les hommes, et notamment ceux qui détiennent du "pouvoir", il y aurait autour de nous plus de vérité et de justice. Mais nous devons nous défier sans cesse des intérêts personnels, des mensonges, des propagandes, des pièges ; et refuser les abus de pouvoir, les décisions iniques..

**La politique routière du Département reste le catalogue de tout ce qu'il ne faudrait pas faire :** des choix mauvais mais obstinément favorables à certains lobbys ; des hypothèses dont il se vérifie qu'elles étaient totalement fausses ; des décisions "non décisionnelles" ; et des "concertations" formelles, truquées, dont on ne tient aucun compte : comme celle qui va avoir lieu à la rentrée... à Jargeau et Sandillon !

**ALERTE A LA BIDON-CONCERTATION** : Page 2

SOYEZ ATTENTIFS ET PRÊTS À VOUS IMPLIQUER : VOS ASSOCIATIONS ET VOS ÉLUS PRÉPARENT DES INITIATIVES QU'ILS VOUS SOUMETTRONT SOUS PEU...

**POUR LES GOGOS ET AUTRES DOLIGÉENS :**  
**BALLADE ENTRE AMIS AU SUD DE LA LOIRE, DE JARGEAU A SANDILLON**

**UNE SOI-DISANT "CONCERTATION PUBLIQUE"**

**ANNONCÉE EN PLEINES VACANCES POUR LA RENTRÉE,  
A DES HORAIRES DE RETRAITÉS,  
ET LE PLUS LOIN POSSIBLE DU "VILLAGE GAULOIS" ... DONT IL A PEUR !**

La "concertation publique" lancée traîtreusement par le Conseil général pour l'exact lendemain de la rentrée scolaire aura comme prétexte le Code de l'urbanisme... qui est beaucoup plus exigeant que ce simulacre : un tel projet exigerait (Cf. *infra*) une concertation "**pendant toute la durée de l'élaboration du projet**" ! En fait, nous savons qu'elle va surtout prétendre établir un "sondage" prouvant que la "majorité silencieuse" demande un pont.

A nous de surmonter la manoeuvre et ses pièges pour éclairer l'**absence d'utilité publique du projet**, les mensonges qui fondent ses **prétendues justifications**, qui cachent de **graves impacts environnementaux et urbains**, et minorent des **engagements financiers exorbitants** qui nous "plomberaient" pour 30 ans.

Malgré leurs propres comptages, ils dénie la **baisse persistante des trafics routiers**. Malgré leurs propres études, qui forcent à admettre que le rôle principal du pont de Mardié serait... de soulager le pont Thinat en nous amenant 40% de trafic supplémentaire de l'Agglo, ils amplifient leur discours sécuritaire... tout en refusant obstinément l'indispensable passerelle vélos-piétons qu'on sait possible, comme à Olivet. Olivet qui, justement, a pris conscience de l'impact hydrogéologique catastrophique que pourrait avoir le tracé actuel sur l'alimentation en eau du Loiret.

Concernant l'impact désastreux sur la riche biodiversité de la Loire NATURA 2000 - Patrimoine mondial, qui motive l'opposition de Bruxelles, on est toujours entre déni et propositions folkloriques d'un Andrieu !

**POURQUOI DONC ? MÊME DANS LE DÉSAVEU, IL S'OBSTINE !**

*Une "concertation publique" similaire menée par le Conseil général en 2010 autour du projet de déviation et de nouveau pont à Baule avait donné des résultats désastreux pour la crédibilité du projet : sur 114 avis exprimés par écrit ou lors des réunions publiques, 5% seulement étaient favorables, 19% étaient des demandes d'explications, et 76 %, plus des trois quarts, se déclaraient opposés au projet. Les principales raisons invoquées étaient dans l'ordre : les atteintes à l'environnement, le coût disproportionné, les reports de trafic vers la Sologne, la perte de terres agricoles... pour un projet ne résolvant en rien les problèmes de sécurité propres aux axes parallèles à la Loire, de part et d'autre de celle-ci.*

*Tout en disant avoir pris note de cette forte opposition au projet le Département avait décidé persister en rajoutant quelques études marginales en prévision d'une décision prochaine d'engager l'opération. **Beaucoup de bruit pour rien !** Nous ne reviendrons même pas sur la concertation "verrouillée" qui avait, au début du siècle, ignoré la proposition consensuelle de l'ensemble des Maires et des associations et "validé" le fuseau imposé par l'exécutif départemental sur Mardié.*

**Code de l'urbanisme - Article L300-2**

l - Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, **pendant toute la durée de l'élaboration du projet**, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (...), avant : (...)

c) Toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune. (..)

**PROMENADE SUR LE CONTOURNEMENT DU PONT THINAT ...  
EST-CE AUX CONTRIBUABLES DU DÉPARTEMENT DE PAYER UN  
PONT POUR L'AGGLO SUR UNE COMMUNE A 15 KM D'ORLÉANS ?**

Dans les constats de l'étude SORMEA (pas forcément dans ses conclusions... ou celles que le CG45 lui prête !), on voit que le pont de Jargeau (pourtant prétendument saturé !) sert d'évitement au pont Thinat d'Orléans (saturé pour de vrai, lui). Même si cela double, par exemple, le kilométrage d'un trajet Chécy/La Source.

Et donc qu'un nouveau pont à Mardié aurait comme **effet majeur**, non pas de rendre service localement à la D921 comme proclamé par l'exécutif du Conseil général, mais d'**augmenter ce délestage du pont Thinat**, en attirant les trafics N/S depuis Saint-Jean-de-Braye, voire depuis Orléans-est... Avec des effets pervers inacceptables dont **Sandillon serait la première victime - le trafic y entrant par l'ouest pourrait doubler par rapport au trafic actuel - ainsi que Mardié** - où, dans le pire scénario, **le trafic pourrait augmenter jusqu'à 10 600 véh/jour** (actuellement de 4600 véh/jour) - comme le pont de Jargeau "délesté" !!!

**... DRÔLES D'ÉCONOMIES DE CO<sub>2</sub> !**

Là où SORMEA écrit "*Ces observations montrent un fort besoin en un nouveau franchissement à l'est d'Orléans*", le Conseil général traduit (rapport à la CRI du 14/12/10): "*L'étude confirme donc la nécessité d'un franchissement à l'ouest de Jargeau*" ! On reconnaît une mauvaise foi coutumière, capable de tordre le sens des expertises ! Il serait évidemment absurde et anti-économique de vouloir soulager les encombrements du pont Thinat par un pont 15 km en amont, au lieu d'un ouvrage... plus près dans l'Agglo !

Pour autant, MARDI EVAL, à l'instar d'Europe écologie - les Verts et d'autres associations, conteste aussi cet autre franchissement dont aucune étude sérieuse n'a encore prouvé la nécessité actuelle ou future... Pas celle-là, en tous cas, l'enquête ayant été purement locale... même si elle a permis de réaffirmer le vrai problème, celui des circulations N/S dans l'Agglo, que le président Lemaignan a prudemment "glissé sous le tapis", alors qu'il devrait être traité en tant que tel... mais, enfin, en relation avec le Conseil général !



## VOYAGE "RESPONSABLE" : ON LAISSE NOTRE BAGNOLE AU GARAGE !

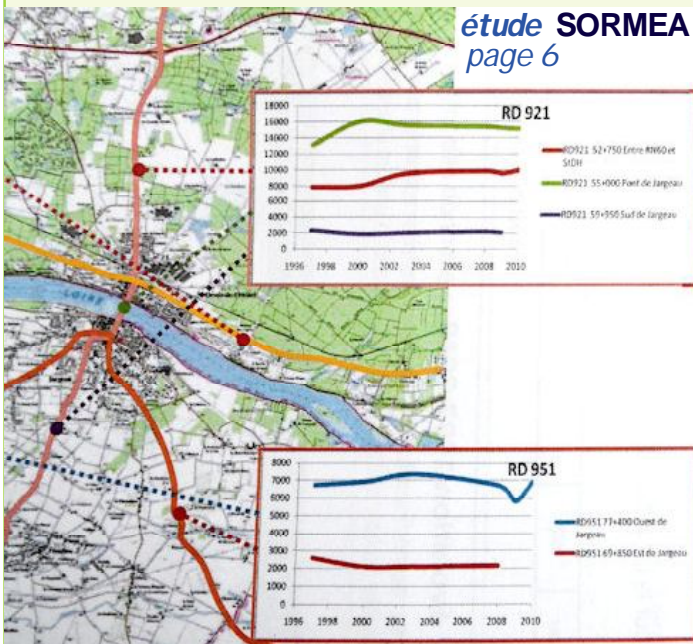
### CONTENT, DOLIGÉ CONFIRME : TROISIÈME ANNÉE SUCCESSIVE DE BAISSSE DES TRAFICS ROUTIERS... SAUF SUR LE PONT DE JARGEAU, ÉVIDEMMENT... ENCORE QUE ?

Vous ne trouverez pas ailleurs cette information "politiquement incorrecte" dans le Loiret : le Castor énervé reste seul à vous informer que, depuis trois ans, la Direction des routes du CG45 constate la baisse récurrente des trafics routiers dans le Loiret. En cumulé, presque 20% sur les "Nationales" (RDIN) et plus de 4% sur les "Départementales".

### EN FAIT, LE RETOURNEMENT DE TENDANCE DATE DÉJÀ DE L'AN 2000 !

Voici un schéma extrait de l'étude **SORMEA** déjà évoquée en page 2. Nos propres recoupements statistiques nous le montraient, il en atteste : la croissance des trafics s'est souvent arrêtée dès 2000, et selon les cas, depuis, il y a eu stabilisation ou baisse significative.

Pour la RD 951 dans la traversée de Darvoy (*courbe bleue en bas*) les trafics étaient revenus en 2009 à ceux de dix ans avant... ce qui n'empêchait pas une association fantôme de hurler contre la hausse en exigeant d'urgence le pont sur Mardié ! Sacré Michel Guérin, quel combattant !



Au fait, et **sur le pont ?** (*courbe verte en haut*) Il y a bien eu **baisse régulière depuis 2000 !!!** Alors que les chiffres du CG45, eux, sont restés étrangement stables !

Seule hausse : entre la tangentielle et Saint-Denis-de-l'Hôtel (*courbe rouge en haut*). Sans surprise : ça n'a rien à voir avec le franchissement de la Loire, mais c'est bien ça qui provoque les ralentissements aux entrées/sorties des usines, matin et soir !

### MALGRÉ CELA, LORS DE LA PRÉTENDUE "CONCERTATION", RASSUREZ-VOUS : ILS VOUS RESSERVIRONT LA HAUSSE DES TRAFICS, PASSÉE ET FUTURE !

Ça devient **indécrot** : leurs études justifiaient le projet de plus de 100 millions d'€ par **25% de hausse entre 2000 et 2010**, sur dix ans ; or il y a eu **4% de baisse** partout, rien que dans les trois dernières années, et au moins **4% de baisse sur le pont de Jargeau** depuis 2000 (en supposant les chiffres sincères, ce qui n'est pas prouvé puisque nous en avons déjà dénoncé les anomalies). Mais ils ne peuvent pas le dire, ça leur brulerait la bouche !

En attendant, vous prenez moins vos voitures, **ce dont il faut se féliciter...** Sauf si c'est seulement parce que ça vous coûte trop cher, et si les transports en commun restent insuffisants parce qu'on a tout investi dans les routes !

## VOYAGE "SPÉCIAL RICHES" : PROMENADE SUR L'A19 "LA DOLIGÉENNE"

### VISITEZ UN MONUMENT DE STUPIDITÉ COÛTEUSE QUI POURRAIT FIGURER BIENTÔT AU LIVRE DES RECORDS : ELLE EST LA 2<sup>e</sup> PLUS CHÈRE... ET LA MOINS UTILISÉE

### La baisse de trafic sur l'ex-Nationale 60 n'est que de 20% au lieu des 50% attendus !!!

Après mise en service, 3 campagnes de comptages par sections ont été effectuées, juin 2009, septembre/octobre 2009 et avril 2010, permettant d'établir un bilan consolidé.

Ce bilan a permis de mettre en évidence les deux points suivants :

#### ! - Impact fort de l'ouverture sur le trafic de la D2060

- 20% en moyenne pour le trafic tous véhicules (-2500 à -4100 véh/j)
- 23% en moyenne pour le trafic des poids lourds (-500 à -1000 véh/j).

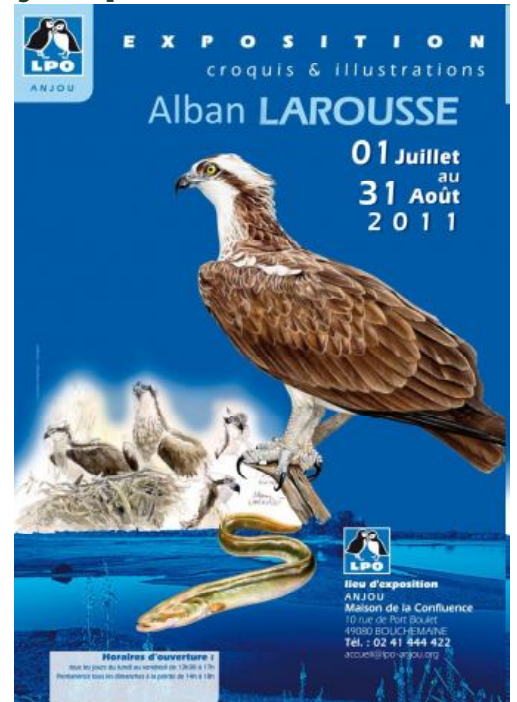
- "Diminution de 50% du trafic de la N60 en 2009 avec l'arrivée de l'A19", annonçait le journal du Conseil Général "Décision Loiret" d'Avril 2005. Les relevés statistiques du CG45 enregistrent pour 2010, avec une énorme satisfaction, un **"impact fort" de... - 20%** ! Ce résultat, et la manière d'en parler, sont emblématiques des annonces mensongères sur lesquelles repose la dispendieuse politique routière de l'exécutif départemental.

L'échec de l'A77, dix ans plus tôt, aurait dû dissuader tout décideur raisonnable ! Et le comble, c'est que l'on mitonne encore l'échec de l'A154 Artenay-Chartres, et l'échec des trois ponts qui, avec la baisse confirmée des trafics, ont perdu le peu d'utilité publique qu'ils semblaient avoir avec les prévisions dépassées du siècle dernier.

Le brillant record auquel notre chère "éco-autoroute" pourrait prétendre, c'est celui du coût au kilomètre le plus exorbitant : seul l'A65 Langon/Pau fait un peu pire. Pas étonnant que tout le monde la boude, notamment les camions ! "Pauvre" Doligé !

The screenshot shows a website interface with a blue header "A19 Sens-Artenay : 12,4 centimes / km". Below the header is a photograph of the highway. To the right of the photo, there is text: "L'A19, qui relie Sens dans le département de l'Yonne et Artenay dans le Loiret, s'écoule dans le plain du grand contournement de Paris. Aussi appelée "éco-autoroute", il faut néanmoins déboursier 16,10 euros pour parcourir les 130 km de bitume, soit 12,40 centimes par kilomètre." Below this text are several bullet points: "■ Parcours : Sens-Artenay", "■ Distance : 130 km", "■ Tarif : 16,10 euros", "■ Sociétés d'autoroute : Arcour et APRR". At the bottom of the screenshot, there are several small icons representing different highway sections.

# PROMENADE DE DESSIN NATURALISTE : EXPO ALBAN LAROUSSE Ses croquis et ses illustrations visibles jusqu'au 31 août 2011



A ne pas manquer, une belle exposition d'originaux de croquis de terrain et d'illustrations d'oiseaux, d'animaux et de paysages, saisis sur place par le talentueux Alban Larousse, illustrateur et ornithologue que vous connaissez grâce à notre blog **MARDIÉVAL biodiversité**.

C'est à la LPO Anjou - Maison de la Confluence - 10 Rue de Port Boulet - La Pointe - 49080 Bouchemaine Ouvert du lundi au jeudi de 13h30 à 17h et le dimanche de 14h à 18h. Renseignements au 02 41 44 44 22

## PARCOURS JUDICAIRES : AUX ANTIPODES D'AARHUS (PAYS BAS)...

En mars 2008, le CDR de Donnery-Fay perd son appel contre le projet de déviation de Fay. **Condamné à payer 1500 €** au Conseil général au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. En 2009, entérinant le mensonge du CG45 qui affirme n'avoir jamais pris aucune décision décisionnelle concernant le projet sur Mardié, la Cour Administrative d'Appel de Nantes découvre que le recours de MARDI ÉVAL déposé dès 2006 aurait été... irrecevable ! Comme punition, notre association est **condamnée à payer 1000 €** au pauvre Conseil général. Dans l'affaire de Bucy-Saint-Liphard, la même Cour d'appel sanctionne scandaleusement le travail expert de Mauves Vivantes par une **condamnation à 2 000 €** !

**Ces sanctions financières s'ajoutant aux jugements autistes semblent traduire une volonté politique d'écarter les contestataires de la justice : exactement aux antipodes de la Convention d'Aarhus !**

Cette "Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement" avait été signée en 1998 par 39 États dont la France. Elle devait conduire l'État à faciliter notre accès à la justice. Mais aucune transcription, aucune application, on continue à brandir des jurisprudences surannées et à servir la toute-puissance des Institutions. Les condamnations pécuniaires ne devraient légitimement sanctionner que des recours manifestement abusifs. Devant cette avalanche de condamnations pécuniaires qui menacent la pérennité des associations "contestataires", on est donc en droit de se demander s'il n'y a pas eu des directives du sommet pour décourager les recours associatifs qui s'étaient beaucoup multipliés depuis une vingtaine d'années, avec la prise de conscience écologique. **Neutralisation des contre-pouvoirs, démocratie "à la ramasse" !**

## ... ET SURVOL DES IMPASSES BÉANTES DU PROJET DE CARRIÈRE !

Comme nous nous y étions engagés, nous achevons l'élaboration du recours judiciaire que MARDI ÉVAL déposera à la rentrée via son avocat ; il viendra compléter celui que la Commune a formé récemment. Un travail fouillé a permis de déceler plusieurs **anomalies importantes de forme et de procédure** qui, pour nous, disqualifient les attendus censés justifier l'autorisation donnée au carrier.

Mais aussi de préciser et d'approfondir une série d'**erreurs d'appréciation** concernant plusieurs points de réglementation ou de technique, due à l'acceptation sans vérification et/ou sans contre-expertise des affirmations du demandeur. Les impasses sont béantes en ce qui concerne notamment les impacts hydrogéologiques, les conséquences sur la faune et la flore. **Et tout ce qui nuirait directement aux habitants ? Hélas, c'est sans doute la moindre des préoccupations qui ont guidé la décision contestée !**



Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)

Blog naturaliste : <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>